

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY**

Séance du 4 avril 2013

Date de convocation: le 28 mars 2013

L'an deux mille treize, le quatre avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents :

Daniel LELAIT, Charlette ROUSSEL, Jean-Claude KERVELLA, Danielle COROLEUR, Fabienne SIONNEAU, Martine BAUDOIN, Nicole BOURGOIN, Christophe DESCHAMPS, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Micheline LINGER, Éric MAINARDI, Marie-Edith MERCIER, Nathalie RIETH.

Etait Absent :

Olivier BOIS

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 7 mars 2013

Délibérations :

- Vote du compte administratif et compte de gestion 2012,
- Affectation des résultats,
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2013,
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2013,
- Durée d'amortissement des installations d'assainissement,
- Vote du budget primitif 2013,
- Modification du tableau des effectifs,
- Coût horaire du travail en régie des agents municipaux,
- Répartition des sièges communaux au sein de la communauté de communes.

Point sur les commissions

Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 mars dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ, pour des raisons familiales, de la secrétaire de Mairie, Madame Séverine AUSTRUI au 1^{er} septembre 2013.
 Afin de la remplacer dans ses fonctions, Monsieur le Maire annonce qu'une offre d'emploi va être publiée sur le site du Centre de Gestion du Loiret.
 Il faudra fin mai, début juin auditionner les personnes retenues.
 Monsieur le Maire souhaite que les personnes susceptibles de se présenter pour les prochaines élections municipales se chargent du recrutement.

• **Adoption du compte administratif 2012:**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2012 approuvant le budget primitif de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Adopte le compte administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	132 393, 65 €	482 530, 81 €
Recettes	168 198, 69 €	541 546, 58 €
Résultat de l'exercice 2012	35 805, 04 €	59 015, 77 €
Résultat de clôture 2012	99 407, 55 €	163 604, 49 €

• **Adoption du compte gestion 2012:**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le receveur en poste à Meung sur Loire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2012 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• **Reprise des résultats de clôture :**

L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2012 et décide de l'affecter à l'exercice 2013 comme suit :

En fonctionnement : 002 Excédent de fonctionnement reporté pour 140 696,04 €
 En Investissement : 001 : Solde d'exécution N-1 pour 99 407,55 €
 Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 22 908,45 €

• **Vote des subventions 2013 :**

Après examen par la commission des finances.

Celle-ci propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes comme suit :

Associations	Subventions 2013
La Fraternelle	2 500,00 €
Les Trialistes de l'Ardoux	1 100,00 €
USEP de Mézières	100,00 €
Les Loustics de Mézières	500,00 €
UNRPA - Mareau- Mézières	100,00 €
Office du tourisme de Cléry Saint André	258,56 €
Association Assistantes Maternelles des Marmousets	100,00 €
Aides à domicile de Meung Sur Loire	80,00 €
Association de gestion du refuge des animaux	250,48 €
Fondation de Sologne - Domaine du Ciran	64,64 €
Banque Alimentaire du Loiret	210,00 €
Ligue nationale contre le cancer- Section Loiret	140,00 €
Maisons familiales rurale d'éducation et d'orientation-Férolles	100,00 €
Maisons familiales rurale d'éducation et d'orientation-La Ferté Bernard	50,00 €
Secours Catholique	50,00 €
TOTAL	5 603,68 €

Monsieur Christophe DESCHAMPS demande si la municipalité à prévue d'organiser un arbre de Noël, vu que le comité des fêtes habituellement organisateur de cette festivité, est actuellement en sommeil.

Après concertation entre les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire précise que la commune financera le spectacle de Noël et qu'il faut contacter le mouvement associatif afin de connaître leur position et attente pour préparer cette manifestation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis émis par la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'attribution des subventions aux associations comme précisées ci-dessus.

• **Impôts locaux – vote des taux 2013 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de ne pas modifier le taux des taxes directes locales pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 10.98 %

Taxe sur le foncier bâti : 14.14 %

Taxe sur le foncier non bâti : 44.65 %

• **Durée d'amortissement des installations d'assainissement :**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la durée d'amortissement ci-dessous :

Libellé	Durée d'amortissement
Installations d'assainissement	25 ans

• **Vote du budget primitif 2013 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	712 315,04 €	712 315, 04 €
Fonctionnement	682 249, 04 €	682 249, 04 €
total	1 394 564, 08 €	1 394 564, 08 €

• **Modification du tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe d'un agent, il propose de créer le poste qui prendra effet le 1^{er} mai 2013. Ainsi le tableau des effectifs sera comme suit :

<i>Grade</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs tps complet</i>	<i>Nom</i>	<i>Effectifs temps partiel</i>	<i>NOM</i>
Filière administrative					
Adjoint administratif 2eme classe	C	1	Séverine AUSTRUJ		
Filière technique					
Adjoint technique 1ere classe	C	1	Non pourvu		
Adjoint technique principal 2 ème classe	C	1	Frédéric BROUILLET		
Adjoint technique 2eme classe	C			1 (17.5/35 ^{ème})	Stéphane MONTIGNY
Adjoint technique 2eme classe	C	1	Stella DOMBRET	1 (30/35eme)	Marie-Noëlle VISOMBLAIN
Filière Animation					
Adjoint animation 2eme classe	C	1	Non pouvu	1 (31/35eme)	Non pourvu
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (4/35eme)	Christelle MASSAKO
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (29/35eme)	Non pourvu
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (21/35eme)	Florence GRAVIER
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (13/35eme)	Aïcha BAÏLA
Filière médico sociale					
ATSEM	C	1	Aurore BLAIN		
ATSEM	C			1 28/35eme)	Valérie MELLADO

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

• **Coût horaire des agents municipaux- travaux en régie :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour estimer à sa juste valeur le temps passé par les agents, notamment pour les actions auprès de la CCVA. Le coût horaire en régie pour 2013 sera de :

15,39 euros pour Stéphane MONTIGNY

16,88 euros pour Frédéric BROUILLET

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce coût comprend les salaires avec ses charges patronales, les vêtements de travail, la formation et la médecine du travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

• **Proposition de répartition des sièges communaux au sein de la communauté de communes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les règles concernant la composition du conseil communautaire des communautés de communes et d'agglomération ont évolué en fin d'année avec l'adoption de la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération.

Ces règles concernent la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération. Elles s'appliqueront au moment des élections de 2014 et doivent être déterminées avant le 30 juin 2013.

Monsieur le Maire explique que selon les modalités prévues aux II à IV de l'article L5211-6-1 du CGCT modifié et dans le cadre d'un accord local, l'organe délibérante de la CCVA est désormais composé de 22 délégués soit un de plus qu'actuellement.

Monsieur le Maire propose d'être en accord avec la CCVA et que les règles actuelles soient maintenues (articles 5 et 6 des statuts) :

- Pour la désignation des Vice-président à savoir « Le Conseil de Communauté élit parmi ses membres, un bureau composé d'un Président et de vice-présidents à raison d'un membre pour chaque commune de la Communauté de Communes » soit quatre Vice-présidents.

- Pour la répartition des sièges communautaires, à savoir : trois délégués par commune plus un délégué par tranche de 800 habitants.

La composition serait donc de :

- ✓ Cléry : 7 sièges
- ✓ Dry : 4 sièges
- ✓ Jouy : 4 sièges
- ✓ Mareau : 4 sièges
- ✓ Mézières : 3 sièges

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura plus de délégués suppléants, en cas d'absence. Le délégué titulaire pourra donner une procuration à un autre délégué communautaire et pas forcément de la même commune que lui.

Après avoir entendu ces informations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

LES COMMISSIONS :

URBANISME :

Madame Charlette ROUSSEL, adjointe à l'urbanisme informe le Conseil Municipal que des travaux pour une défense à incendie sont probablement à prévoir car il y a des problèmes quant à l'instruction d'un permis de construire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les logements sociaux ont été vandalisés, mais il précise que les délais de livraison restent inchangés. En effet la remise des clefs aux locataires est prévue le 16 mai.

Fin de la séance à 23h15.

Date du prochain conseil municipal : *Le 16 mai 2013*

Daniel LELAIT	Charlette ROUSSEL	Jean-Claude KERVELLA
Danielle COROLEUR	Fabienne SIONNEAU	Martine BAUDOIN
Nicole BOURGOIN	Christophe DESCHAMPS	Jacques DUFOURNIER
Rémi JAVOY	Micheline LINGER	Eric MAINARDI
Marie-Edith MERCIER	Nathalie RIETH	